

NANCY Justice

## Affaire Tapie : l'ex-président du tribunal de Nancy relaxé

**Ancien magistrat en Moselle et à Nancy, Pierre Estoup, 92 ans, a été relaxé, comme les autres prévenus, dans l'affaire Tapie-Crédit Lyonnais. « Une décision juste », selon son avocat.**

**R**elaxe générale. Tous les protagonistes de l'affaire Tapie-Crédit Lyonnais ont été blanchis, ce mardi, par le tribunal correctionnel de Paris. A commencer bien sûr par l'insubmersible Bernard Tapie.

Nettement moins médiatisé mais personnage clé de ce dossier hors norme, Pierre Estoup a également bénéficié d'une relaxe.

L'homme a 92 ans et est un ancien haut magistrat qui a fait une partie de sa carrière en Lorraine. Il a exercé à Hayange, Sarreguemines, Thionville et Metz avant de devenir président du tribunal de Nancy puis de la cour d'appel.

Dans l'affaire Tapie, il est l'un des trois arbitres qui ont octroyé, en juillet 2008, 403 millions d'euros à l'homme d'affaires. Il est soupçonné de ne pas avoir été neutre et d'avoir sciemment avantagé Bernard Tapie avec lequel il aurait été en relation.

Lors du procès, le procureur a accusé Pierre Estoup d'être « l'imposture incarnée ». Avant de requérir 3 ans de prison ferme.

L'ancien juge nancéien n'était pas présent pour répliquer en

personne. Victime de problème de santé, il n'a pas pu assister aux longues semaines d'audience. « Tapie m'a dit : c'est dommage que ton client ne soit pas là car il les aurait tous démolis. Et c'est vrai », commente l'avocat de Pierre Estoup, M<sup>e</sup> Renaud Bertin.

Mais même en l'absence de l'ancien haut magistrat, les charges qui pesaient sur lui ont malgré tout été démolies.

### Un doute mais pas de preuve

Dans son jugement, le tribunal de Paris indique qu'« il ressort des débats des éléments de nature à établir l'existence d'un doute légitime sur l'indépendance et l'impartialité subjective de Pierre



**M<sup>e</sup> Renaud Bertin, l'avocat de l'ancien président du tribunal de Nancy.** Photo ER

Estoup durant la procédure d'arbitrage mais il n'est pas rapporté la preuve que ces éléments aient été déterminants dans la prise de décision ni qu'ils constituent des manœuvres frauduleuses ». D'où la relaxe.

« C'est une décision juste qui vient laver l'honneur de Pierre

Estoup. Durant onze ans, il a tout encaissé en silence. Aujourd'hui, il éprouve un énorme soulagement. Tout comme sa famille qui a été, elle aussi, très éprouvée par cette affaire », commente M<sup>e</sup> Renaud Bertin. Reste à savoir si le parquet fera ou pas appel.

**C.G.**